Médiateur: statut et conditions générales d'exercice des fonctions

2000/2091(ACI) - 23/03/2001 - Document annexé à la procédure

La Commission présente un avis portant sur la résolution du 17 novembre 2000 du Parlement européen portant sur le Médiateur. Dans cet avis, la Commission se rallie à la position du Parlement et estime que les articles 12 et 16 de la décision du Parlement européen 94/262/CECA, CE, EURATOM du 9 mars 1994 (JO L 113, 4 mai 1994, p. 15) concernant le statut et les conditions générales d'exercice des fonctions du Médiateur, doivent être supprimés conformément aux termes de la résolution du Parlement européen.